

Fiche de données de sécurité

page: 1/11

BASF AGRO France Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 27.08.2007

Version: 1.0

Produit: **DART®**

309 07 I

(30362618/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 27.08.2007

1. Identification de la substance/préparation et de la société

DART®

Utilisation: produit phytosanitaire, insecticide

Société:

BASF Agro SAS

21, chemin de la Sauvegarde

69134 ECULLY cedex

FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

Téléfax numéro: +33 1 4964-5380

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, insecticide, suspension concentrée (SC)

Composants dangereux

téflubenzuron

Teneur (W/W): 13,5 %
Numéro CAS: 83121-18-0
Symbole(s) de danger: N
Phrase(s)-R: 50/53

éthylèneglycol

Teneur (W/W): $\geq 8\%$ - $\leq 10\%$
Numéro CAS: 107-21-1
Numéro-CE: 203-473-3
Numéro INDEX: 603-027-00-1
Symbole(s) de danger: Xn
Phrase(s)-R: 22

Condensat de formaldéhyde et d'alkylnaphtalènesulfonate de sodium

Teneur (W/W): $\geq 2,5\%$ - $\leq 3,1\%$
Symbole(s) de danger: Xi
Phrase(s)-R: 36/38

hectorite modifiée par l'amino-2 (hydroxyméthyl)-2 propanediol-1,3

Teneur (W/W): $\geq 1,2\%$ - $\leq 1,6\%$
Numéro CAS: 68511-77-3
Symbole(s) de danger: Xi
Phrase(s)-R: 36

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Teneur (W/W): $\leq 0,053\%$
Numéro CAS: 2634-33-5
Numéro-CE: 220-120-9
Numéro INDEX: 613-088-00-6
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 22, 38, 41, 43, 50

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

4. Premiers secours

Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidote spécifique connu, mesure prophylactique contre l'oedème du poumon: dose-aérosol de corticostéroïde.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, extincteur à poudre, eau pulvérisée

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, fluorure d'hydrogène, Chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composé organo-chloré

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ôter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: Ramasser avec un matériau absorbant (p.ex. sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit frais. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Se référer au Code du travail (France), circulaire sur les valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère.

107-21-1: éthylèneglycol

VME 52 mg/m³ ; 20 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

VLE (FR) 104 mg/m³ ; 40 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide
Couleur:	blanc(he)
Odeur:	caractéristique
Point d'éclair:	Non inflammable.
Propriétés comburantes:	non comburant
Densité:	1,11 g/ml (20 °C)
Solubilité dans l'eau:	dispersible (20 °C)
Viscosité dynamique:	117 mPa.s

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:
Pas de produits à éviter connus.

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

CL50 rat (par inhalation): > 1.712 mg/l

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Irritation

Irritation primaire cutanée lapin: non irritant

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Irritations primaires des muqueuses lapin: non irritant

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Sensibilisation

cobaye: A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 0,0024 mg/l, Daphnia magna

Données relatives à : téflubenzuron
Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) > 500 mg/l, Oncorhynchus mykiss

Données relatives à : téflubenzuron
Plantes aquatique(s):
CE50 (96 h) > 1.000 mg/l, Scenedesmus subspicatus

Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination:
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de risque:	9

dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient TEFLUBENZURON 14%)

RID

classe de danger: 9
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3082
 Étiquette de risque: 9
 dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient TEFLUBENZURON 14%)

Transport fluvial intérieur**ADNR**

classe de danger: 9
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3082
 Étiquette de risque: 9
 dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient TEFLUBENZURON 14%)

Transport maritime**IMDG**

classe de danger: 9
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3082
 Étiquette de risque: 9
 Polluant marin: OUI
 dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient TEFLUBENZURON 14%)

Sea transport**IMDG**

Hazard class: 9
 Packing group: III
 ID number: UN 3082
 Hazard label: 9
 Marine pollutant: YES
 Proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains TEFLUBENZURON 14%)

Transport aérien**IATA/ICAO**

classe de danger: 9
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3082
 Étiquette de risque: 9
 dénomination technique d'expédition: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Air transport**IATA/ICAO**

Hazard class: 9
 Packing group: III
 ID number: UN 3082
 Hazard label: 9
 Proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE,

L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A.
(contient
TEFLUBENZURON
14%)

LIQUID, N.O.S.
(contains
TEFLUBENZURON
14%)

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Directives UE:

Symbole(s) de danger

Xi Irritant.
N Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S37 Porter des gants appropriés.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classification établie par le Comité d'Homologation des produits antiparasitaires à usage agricole (France):

Symbole(s) de danger

Xi Irritant.
N Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SPe 3	Pour protéger [les organismes aquatiques/les plantes non cibles/les arthropodes non cibles/les insectes], respecter une zone non traitée de (distance à préciser) par rapport à [la zone non cultivée adjacente/aux points d'eau].

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les directives CE.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: téflubenzuron, ÉTHANE-1,2-DIOL/ÉTHYLÈNEGLYCOL

Autres prescriptions

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 1172, 1155

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 (France): 9, 65, 84

Spe3 : respecter une zone non traitée supérieure ou égale à 100 mètre par rapport aux points d'eau
Délai de ré-entrée dans la culture de 48 heures après traitement pour les travailleurs, ou port de protections appropriées

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux'.

N	Dangereux pour l'environnement.
Xn	Nocif.
Xi	Irritant.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
22	Nocif en cas d'ingestion.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
36	Irritant pour les yeux.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.